

Better Together

ASSOCIATION



RÉGLEMENT TROPHÉE

TOUS CAP'

BY BETTER 2026

2ème édition

Le Trophée « Tous Cap' By Better» 2026 est une initiative de l'association Better Together, visant à valoriser les apprenants en situation de handicap engagés dans les métiers de l'hôtellerie-restauration. Ce règlement définit les conditions de participation, d'organisation et de déroulement du Trophée.

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Le Trophée « Tous cap By Better Together » a pour objectifs :

- de valoriser les compétences professionnelles et humaines des apprenants en situation de handicap ;
- de promouvoir l'inclusion et la diversité des parcours ;
- de favoriser l'estime de soi à travers des ateliers adaptés et bienveillants ;
- de faire vivre une expérience positive aux jeunes et à leurs accompagnants.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Trophée est ouvert aux binômes composés de :

- un(e) apprenant(e) âgé(e) d'au moins 15 ans, bénéficiant d'une notification MDPH en cours de validité ;
- un(e) accompagnant(e) référent(e) : enseignant(e), formateur(trice), éducateur(trice) ou autre professionnel encadrant.

Les apprenant(e)s doivent être inscrits dans un établissement de formation ou une structure médico-sociale liée aux métiers de l'hôtellerie-restauration (cuisine ou salle).

ARTICLE 3 – CANDIDATURE

Chaque binôme candidat doit :

- remplir la fiche d'inscription officielle ;
- envoyer une vidéo de présentation (1 à 2 minutes) ;
- transmettre les documents à associationbettertogether@gmail.com avant le Dimanche 16 novembre 2025.

Les candidatures seront étudiées par le comité d'organisation. Les résultats seront communiqués le 19 octobre 2025.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DU TROPHÉE

Le Trophée se déroulera en deux temps :

- le matin avec les 3 ateliers pratiques ;
- la soirée (19h30 – 23h30) avec un repas de gala et la remise des prix.

Chaque binôme participera aux 3 ateliers et sera évalué dans un cadre bienveillant, non compétitif.

ARTICLE 5 – ÉVALUATION ET PRIX

Les prestations sont observées par un jury composé de 12 professionnels et formateurs (4 par atelier, 2 jurés par binôme).

Les critères d'évaluation sont :

- créativité et initiative ;
- maîtrise du geste ou de l'expression ;
- posture et coopération ;
- émotion transmise ;
- soin et plaisir dans l'action.

Chaque binôme recevra un prix lors du repas de gala, en fonction des qualités observées. Le jury est souverain dans ses décisions. Aucun recours ne pourra être exercé à l'encontre de ses délibérations.

Les prix et lots remis lors du Trophée sont symboliques, non échangeables, non remboursables et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation ou contrepartie financière.

ARTICLE 6 – RESPECT DU CADRE ET ADAPTATION

Le Trophée se veut inclusif et respectueux des besoins de chaque binôme. Les accompagnants peuvent signaler toute adaptation nécessaire avant l'événement. L'équipe Better Together mettra tout en œuvre pour offrir un cadre adapté, sécurisant et stimulant à chaque participant.

ARTICLE 7 – DROIT À L'IMAGE

En participant au Trophée, les binômes autorisent l'association Better Together à utiliser les photos et vidéos prises pendant l'événement, à des fins de communication et de valorisation, sauf mention contraire écrite.

ARTICLE 8 – ENGAGEMENT ET SIGNATURE

La participation au Trophée implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 9 – ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Chaque participant (apprenant(e) et accompagnant(e)) doit obligatoirement être couvert par une assurance responsabilité civile valide au moment du Trophée. Cette assurance garantit les dommages que le participant pourrait causer à autrui dans le cadre de sa participation.

Il revient à l'établissement ou à la structure d'origine de vérifier que chaque membre du binôme est bien assuré, et d'en fournir la preuve si nécessaire.